



Montricher, le 17 mars 2011

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 24 février 2011**

M. le Président Pierre-Yves Morel ouvre la séance à 20h15. Il souhaite à tous une cordiale bienvenue.

1. Appel

29 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mmes Sylvette Redard et Fabienne Roux, et MM. Jean-Bernard Aquillon, Jean-Pierre Magnin, Alain Morel étant excusés, et M. Bertrand Fontaine absent. La Municipalité est au complet.

2. Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2010 est accepté par un vote à main levée.

3. Préavis Municipal no 1/11 : Assainissement, correction des EC et EU, Chemins d'Echenoz et Bois Désert

M. Maurice Agassis explique que lors du contrôle des canalisations dans les Chemins d'Echenoz et de Bois Désert, il a été constaté que les conduites étaient en très mauvais état, que les eaux claires et eaux usées sont mélangées et qu'il y a de la contre pente où l'eau stagne près de la propriété de M. Strub. De plus, les joints des canalisations sont défectueux. Ces travaux vont donc permettre de corriger tout cela et de remplacer certains tronçons. Ils devraient débuter début avril.

M. Gilbert Lüthi, lit le rapport de la commission. Cette dernière propose à l'unanimité d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de correction des EC et EU "aux Chemins d'Echenoz et Bois Désert" et de financer ces travaux d'une somme de Fr.450'000.- (quatre cent cinquante mille francs) par la trésorerie communale. L'amortissement se fera par un prélèvement sur le "fonds de réserve pour investissements futurs".

M. Jean-François Burnier demande si les joints des canalisations défectueux sont dus à un travail mal fait ou à l'âge des conduites?

M. Agassis répond que les travaux ont été effectués il y a une quarantaine d'années et qu'à l'époque ils ont été mal posés. Le travail était moins bien contrôlé que maintenant, avec les caméras. Les nouvelles villas ont été raccordées aux conduites existantes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 29, bulletins rentrés : 29, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 29.

Le préavis municipal no 1/11 est accepté par 29 OUI.

4. Préavis Municipal no 2/11 : Pose de tapis bitumineux

M. Maurice Agassis explique que lors des travaux d'assainissement de 2009 et 2010, la pose du tapis bitumineux n'était pas incluse, afin de laisser le chantier se tasser. Maintenant il faut poser le tapis aux endroits suivants : Chemins de Sous-Revers Est et Sous-Revers Ouest, Ruelle Devenchat et Chemin du Chergeau. La chronologie des travaux n'est pas fixée, elle dépendra du temps et de la disponibilité de l'entreprise.

M. Gilbert Lüthi, rapporteur de la commission, lit son rapport. La commission unanime recommande au Conseil d'autoriser la Municipalité à effectuer la pose de revêtements bitumineux aux endroits suivants : Sous Revers Est, Sous Revers Ouest, Devenchat, Chergeau; et de financer ces travaux d'une somme de Fr. 200'000.- (deux cent mille francs) par la trésorerie communale. L'amortissement se fera par un prélèvement sur le "fonds de réserve pour investissements futurs".

Résultat du vote : bulletins délivrés : 29, bulletins rentrés : 29, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 29.

Le préavis municipal no 2/11 est accepté par 28 OUI et 1 NON.

5. Communication de la Municipalité

Mme Sylvette Lamercy donne le détail du dépassement de Fr. 417'000.- de la transformation de l'Hôtel : gros œuvre Fr. 133'000.-, petit œuvre Fr. 20'000.-, chauffage-ventilation Fr. 69'000.-, installation sanitaire Fr. 63'000.-, aménagement intérieur Fr.38'000.-, équipement d'exploitation Fr. 26'000.-, travaux extérieurs Fr. 13'000.- et ameublement-décoration Fr. 54'000.-.

Concernant la conciergerie des bâtiments communaux, c'est M. Patrick Grzesinski qui a été engagé. Mme Sabine Beaud termine demain, après presque 11 ans de conciergerie.

M. Didier Amez-Droz explique que quatre membres du Comité plus un architecte M. Crausaz se voient très régulièrement concernant les futures constructions des écoles. Suite aux directives du Canton et aux demandes très conséquentes du Directeur, ils se sont rendu compte qu'il n'y avait pas la place nécessaire sur le site de La Sarraz. Ils ont alors convoqué le département, en espérant pouvoir construire à Cuarnens et ainsi recentrer le groupement scolaire. Mais cela a été refusé catégoriquement, et tout le secondaire se trouvera à La Sarraz. Maintenant ils essaient de prouver les besoins réels, par rapport aux demandes du Canton et de la Direction.

Par ailleurs, la commune de La Sarraz aurait un terrain plus grand disponible à proximité du collège, mais il est encore à dézoner, et il n'est pas défini si ce terrain sera mis à disposition gratuitement ou non. De plus vu le montant de la construction, ils doivent passer par un concours d'architectes. Donc avant 2 ans, les travaux ne pourront pas débiter.

Concernant l'affectation du bâtiment de la Poste, la Municipalité l'a mis à disposition des écoles pour le service PPLS (psychomotricité, psychologie, et logopédie en milieu scolaire). Actuellement ce service se trouve dans le collège et la salle d'attente est le corridor de l'école. Le transfert dans le bâtiment de la Poste permettra une plus grande discrétion pour ces enfants qui ont des difficultés. Il y aura quelques frais afin d'aménager ces locaux, et un préavis arrivera prochainement.

M. Bernard Perrin mentionne les travaux pour les lisières étagées en bordure de forêts, dans le cadre du programme de la biodiversité. Ces travaux sont subventionnés à raison de 50 - 60 % et le reste est couvert par la vente de bois.

M. Perrin a mis sur pied une exposition sur les archives et plus particulièrement celles concernant les forêts et pâturages de Montricher. Elle aura lieu les 8 et 9 avril, durant l'Expo de Montricher, à la salle du Préau.

M. Maurice Agassis dit qu'en accord avec la commission de nomenclature, ils ont décidé d'appeler le nouveau chemin en construction derrière le Champet "l'Impasse de la Dime".

S'agissant du trottoir en direction de la gare, ils ont fait plusieurs études et constatent que le trottoir ne peut être que le long des routes de la Pérausaz et de Maringoz, en raison des futures gravières. Le prix de cette réalisation serait de Fr. 900'000.- à Fr. 1'000'000.-, plus le tapis bitumineux pour env. Fr. 200'000.-. La Municipalité propose donc de marquer un faux trottoir en jaune, le long de ces deux routes, pour un montant de Fr.18'000.-.

Il nous informe également que des dégâts ont été causés à l'éclairage public dans le secteur du Sinat vers les places de jeux. Ils espèrent que ces actes de vandalisme sont dus à des gens isolés et que cela ne se reproduira plus. Ils vont éventuellement mettre les photos de ces dégâts sur le site internet.

M. Michel Desmeules remercie la presse d'être présente, et il remercie le Conseil pour les décisions prises ce soir.

M. Desmeules nous rappelle que le site du Mont-Tendre n'est plus retenu pour l'implantation d'une antenne de l'armée. Cette antenne sera construite au Cunay, propriété de la commune de Bière, mais sur la commune du Chenit.

Concernant le projet de fromagerie, il sera présenté sous peu à la Municipalité. Pour ce qui est du PPA, cela avance lentement au Canton, et M. Desmeules espère pouvoir nous en dire plus au prochain Conseil. Ils ne peuvent pas aller de l'avant pour la halle de sports tant que le Canton n'a pas donné son accord sur le PPA.

6. Propositions individuelles et divers

M. Marc Vermot rappelle que la demande initiale n'était pas pour un trottoir, mais un éclairage jusqu'à la gare et qu'elle date de 2 ans déjà. Il demande qu'une étude soit faite maintenant dans ce sens, sans le trottoir.

M. Maurice Agassis dit qu'il faut compter Fr. 180'000.- pour l'éclairage public. Il va revenir avec un préavis pour l'éclairage uniquement.

Mme Christine Morel se renseigne sur la possibilité d'une bande en gravier en bordure de la route, comme jusqu'à la Ferme de M. Bédary?

M. Agassis répond que le déneigement n'est pas facile et si ce n'est pas déneigé, cela ne sert à rien. En plus le terrain n'est pas disponible et il faudrait procéder à des échanges de terrains et à des expropriations. Le prix ne serait pas beaucoup moins élevé qu'un trottoir. Cette solution doit donc être oubliée également. Il souligne que sur la route de Marengo, il y a déjà des tubes pour l'éclairage en attente et pas sur les autres tronçons.

M. Jean-François Burnier demande pourquoi il n'est question que du Grand-Faubourg et pas de la Chaudine également? Il faudrait sécuriser tout ou rien.

Plusieurs conseillers interviennent encore concernant le covoiturage, la responsabilité des piétons et la forme de l'éclairage.

Finalement, il est décidé que la Municipalité prépare des préavis avec les trois possibilités (Maringoz, Chaudine et Chauffours).

M. Marc Vermot se renseigne sur le secondaire qui va être regroupé à La Sarraz et quelles classes cela va concerner.

M. Didier Amez-Droz dit que les classes de VSO/VSG/VSF sont concernées, à savoir les 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} années. Le Comité est acquis à garder le maximum de classes dans les villages. Il est anormal de vider des classes existantes et de devoir en construire d'autres.

M. Marc Vermot revient sur le dépassement de l'Hôtel. Il aimerait avoir des réponses claires à ce sujet, et pas seulement les chiffres des différents postes. La Municipalité a payé Fr. 417'000.- sans l'accord du Conseil, alors que sa compétence est Fr. 35'000.-. Qui a commis des erreurs?

M. Michel Desmeules précise que le décompte vient d'arriver et que pour ce soir, il nous présente seulement ces chiffres. La Commission de gestion fera un rapport détaillé lors de la séance des comptes 2010.

M. Marc Vermot n'arrive pas à comprendre pourquoi ce montant a été payé sans réagir, en expliquant que lors de la surveillance des comptes d'un chantier, dès que le montant devisé est dépassé, les paiements sont stoppés et des explications sont demandées à l'architecte. La Municipalité aurait dû réagir avant de sortir cet argent.

M. Desmeules répond qu'ils recevaient des acomptes à payer, mais ils n'avaient pas de chiffres. Ils bousculaient l'architecte pour les obtenir, mais cela tardait toujours. M. Desmeules estime qu'il ne sert à rien de discuter ce soir. Il faut attendre le rapport complet de la Commission de gestion.

Mme Christine Morel demande pourquoi les sociétés de peuvent plus laisser le verre vide et les sacs poubelles à l'entrée de la grande salle après une soirée?

Mme Sylvette Lamercy répond que cette mesure a été prise pour les autres personnes qui louent la grande salle. Les sociétés peuvent continuer à laisser leurs déchets à l'entrée et M. Baumberger les débarrassera le lundi.

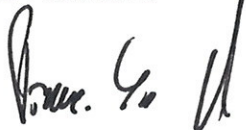
La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président annonce que la prochaine séance aura lieu **le jeudi 16 juin à 19h15**, car elle sera suivie par le repas de fin de législature.

Une verrée est offerte à l'Hôtel des 2 sapins.

M. le Président clôt l'assemblée à 21h25.

Le Président



Pierre-Yves Morel



La Secrétaire



Sandrine Haenni